



Rapport annuel de la Commission de gestion chargée de l'examen de la gestion de la Municipalité de Nyon pour l'année 2009

Table des matières

Introduction.....	2
Préambule.....	2
Rapports des sous-commissions.....	4
1. Police	4
2. Affaires Sociales	5
3. Travaux et Environnement.....	7
4. Energie et Développement Durable	9
5. Culture.....	10
6. Services Industriels	12
7. Informatique	14
Rapports des sous-commissions (suivis).....	16
8. Ressources et Relations Humaines	16
9. Finances & Subventions	18
10. Mobilité / Transports	20
11. Administration Générale	23
Conclusion	25

La Commission de gestion que vous avez nommée est composée de :

Mmes et MM.

- Abeya Inès (Rad)
- Bodmer Fabrice (Lib)
- Buchs Patrick (Vert)
- Colomb Jacky (Ind)
- Durand Gregory (Soc) – Rédacteur du rapport et secrétariat
- Favre Suzanne (Rad)
- Karlen Dominique (Soc)
- Rupprecht Knut (Vert)
- Prudente Marc (Ind)
- Saugy David (Lib) – Président
- Thuillard Chantal (Soc) – Vice-présidente
- Udasse Christian (UDC)
- Wuichet Nelly (POP)

Entre novembre 2009 et juin 2010, elle s'est réunie à 20 reprises en plenum et 14 fois en sous-commissions.

Préambule

Comme l'an dernier la COGES s'est organisée en sous-commissions. L'avantage de cette manière de faire est d'avoir d'une part, un contact avec les services plus direct en petit comité de 3 ou 4 commissaires, où chacun peut s'exprimer, et d'autre part de porter un regard plus pointu et diversifié sur chaque service visité par les sous-commissions.

Outre l'étude générale du rapport de gestion, nous avons étudié et visité 7 Services ou Offices et assuré le suivi de l'évolution de 4 autres pour lesquelles nous avons encore des questions.

Nous relevons ci-après quelques points significatifs de ces différents rapports de sous-commissions :

1. **Police** : Dans son rapport, la sous-commission s'est volontairement limitée aux questions d'ordre organisationnel. Elle a pu constater la bonne collaboration entre la Municipalité et la Police. Il est à relever, avec satisfaction, qu'il y a stabilité dans le tournus du personnel. De ses échanges, il est ressorti que M. Ph. Seiler est conscient des défis à venir.
2. **Affaires sociales** : Le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants, instauré suite à l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) est actif depuis le 1^{er} janvier 2009 et semble être bien dirigé. La COGES se réjouit également de l'augmentation de places d'accueil avec la mise en place du « Cèdre magique ». Nous espérons que la Municipalité arrivera prochainement avec un nouveau projet afin que la ville atteigne les 15% (obligation légale) de places d'accueil parascolaires au sein de son réseau. La COGES regrette cependant que peu de solutions d'accueil soient mis sur pied pour les pré-adolescents. A son avis, un effort pourrait être fait pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année (10 à 12 ans).
3. **Travaux et environnement** : Les futurs développements (nouvelle déchetterie déplacée à l'Asse, nouvelle voirie) amèneront également beaucoup de changements et la COGES sera attentive à ce qu'ils se fassent dans de bonnes conditions. Concernant la gouvernance des projets; comme expliqué, Travaux & Environnement et Urbanisme n'ont pas les mêmes compétences. Cependant, ce sont des compétences complémentaires (planification pour l'urbanisme, technique pour T&E). La création de nouveaux offices transversaux (mobilité et développement durable) a également ajouté de nouveaux intervenants dans les projets et il est parfois difficile de savoir qui a en charge telle ou telle partie d'un projet. Pour la COGES, une meilleure collaboration et définition des rôles dans la gestion de projet devrait être une priorité.
4. **Energie & Développement durable** : Etant donné que ce poste en est à sa genèse, la commission s'est contentée de prendre connaissance des objectifs et des projets en cours. Elle souhaite que la stratégie ainsi que les actions engagées puissent se mettre en place et s'accomplir de manière satisfaisante.
5. **Services Industriels** : Les profonds changements que subit actuellement le marché de l'électricité avec la libéralisation pour les gros clients déjà effective, en attendant la libéralisation complète du marché, amène également de profonds changements dans la gestion des SI et une réflexion quand à leur forme (autonomisation ou non). La COGES n'avait évidemment pas pour but de se prononcer sur le bien fondé ou non d'une autonomisation, mais d'évaluer la gestion des SI au regard de ces profonds changements.

6. **Culture** : La commission des affaires culturelles (CAC) est une commission municipale, cependant il était important pour la COGES de se faire une idée précise du travail et du rôle de cette commission, tant dans l'attribution des subventions que de ses missions auprès de la Municipalité. Concernant la désormais « célèbre » affaire du vase de porcelaine, la commission reconnaît que la situation était exceptionnelle. Mais, il est regrettable que ce vase, ô combien précieux, n'ait été exposé que durant une année.
7. **Informatique** : Depuis l'arrivée de la nouvelle cheffe de service, un vent nouveau souffle sur l'informatique de la Commune. De nettes améliorations sont constatées, tant au niveau de la rationalisation que de l'intégration de certains éléments hétéroclites, sans oublier une planification judicieuse, tout en restant économe. Le chantier est vaste, et il reste encore à faire.
8. **Suivi R&RH** : La commission constate que la crispation rencontrée lors de sa dernière visite n'est plus présente. En effet, une meilleure utilisation par les services du programme de gestion du personnel, facilite le travail des R&RH. Les nouvelles règles internes pour le recrutement du personnel délimitent mieux les tâches de chacun. Le soutien accru de la Municipalité aide également le service dans les relations transversales. La dotation en personnel du service lui impose de fonctionner uniquement comme « Ressources » et l'oblige à laisser pour compte l'aspect « Relations Humaines ».
9. **Suivi Subvention et gratuité** : Chaque demande de gratuité passe en Municipalité. Les prestations traditionnelles (p.ex. une réception pour une société locale) sont prises sur le budget des SAG. La police communale ne facture pas ses services, afin d'éviter que les sociétés économisent sur la sécurité. La commission a apprécié le fait que des efforts soient entrepris pour assurer une certaine équité entre les bénéficiaires des prestations et subventions. Elle souhaiterait une évaluation plus précise des prestations offertes.
10. **Suivi Mobilité** : La COGES a estimé qu'il était important de suivre les avancées de l'office de la Mobilité. Le travail de l'office de la Mobilité n'est pas toujours visible. Depuis sa création, plusieurs projets d'envergure ont été lancés comme le plan de mobilité pour le personnel de la Ville de Nyon. Actuellement, le plan de mobilité urbaine, dont le mandat a été attribué à Team+ et qui travaille en collaboration avec l'office, est le dossier le plus important. La COGES s'est posée la question de l'utilité d'un mandat extérieur pour ce plan de mobilité, mais attendra la sortie du préavis pour se faire une idée plus précise.
11. **Suivi Administration Générale** : La sous-commission est satisfaite des réponses et la transparence des documents. En ce qui concerne les salaires, la Municipalité a fait ce qu'elle avait promis. Pour la patinoire, la Municipalité a pu expliquer et transmettre tous les documents. Elle a pu expliquer ce qui avait été fait en relation avec les vœux de l'exercice 2008. Finalement, elle sera attentive à deux dossiers : le bilan de l'exploitation de la patinoire par le Hockey Club Nyon et la réponse au vœu de l'année dernière concernant le logement.

INTRODUCTION

Date : jeudi 29 avril 2010

Lieu : 20h00/ Ferme du Manoir

Personnes présentes : Mmes/MM. E. Ruey-Ray, Ph. Seiler, MM. G. Durand, Chr. Udasse, Suzanne Favre.

PREAMBULE

La rencontre entre Mme la Municipale E. Ruey-Ray, M. Ph. Seiler, responsable de la Police, et MM. G. Durand, Chr. Udasse et Mme S. Favre (rapporteur), représentants de la GOGES s'est passée dans un climat de bonne entente. Elle était intéressante et instructive.

Les membres de la sous-commission remercient Mme Ruey-Ray et M. Seiler de leur collaboration et soulignent leur volonté d'apporter des réponses aux nombreuses questions posées, de leur disponibilité de communiquer. Les points, mentionnés ci-après ont été traités, à savoir :

THEMATIQUES ABORDES

Sécurité

La Police se veut présente, visible. Elle tâche de remplir son mandat proactif sur le terrain.

Y a-t-il des statistiques comparatives avec d'autres villes ?

Il est difficile de comparer les villes entre elles, notamment en raison des facteurs suivantes :

- population, tissu social, nombre de pendulaires, activités économiques, ville centre pour les activités sportives et nocturnes, etc.
- de par sa position géographique : Nyon est proche de la frontière française et de Genève, ce qui favorise le tourisme des « délinquants » de passage
- en raison de manifestations nombreuses et diverses.

A titre comparatif, en 2009, les polices municipales sont intervenues :

- 4'385 fois à Nyon
- 4'858 fois à Vevey
- 4'722 à Morges

L'Association municipale des polices vaudoises, puis l'Association des chefs de polices vaudoises et celle de la société du chef de police des villes s'échangent régulièrement. La formation continue se fait à Savatan.

Lors de fêtes, comment gère-t-on la situation ?

En principe, pour toutes manifestations, y c les sportives, le service de la Police a un contact avec l'organisateur pour évaluer le dispositif de sécurité, notamment :

- Contrôle d'accès
- Assurance RC
- Prescriptions légales en matière de boissons alcooliques et du bruit
- Si besoin d'un service de sécurité, présence en nombre suffisant, etc.

Sortie de jeunes en dessous de 16 ans après une certaine heure. Comme s'opèrent les contrôles ?

L'article 28 du règlement de police de la ville de Nyon, précisant que les jeunes de moins de 16 ans ont l'interdiction de sortir seuls après 22 heures, est applicable. Cependant, la police est souple dans l'application. A partir de 23h30/24h00, ils sont conduits au poste de police où on fait venir leurs parents.

Lorsque les parents refusent de se déplacer, ce qui arrive aussi, les enfants/ados sont raccompagnés à domicile et la police s'assure qu'ils rentrent. Dans quel cas et la 1ere fois, un avertissement est adressé aux parents. S'il y a récurrence, une petite enquête discrète est faite sur la famille et, cas échéant, le cas est signalé au SPJ (env. 20 cas p.a.).

Pour un tout petit pourcentage, ces enfants/ados sont retrouvés, après plusieurs dénonciations, dans les bagarres, troubles de l'ordre public, vols, etc.

Animateurs de rues : problèmes de drogues et d'alcool

2 personnes (un homme, une femme) sont engagées sur le terrain. Plus est, un groupe de travail appelé « groupe incivilités » propose des mesures. La police soutient ces actions de manière éducative. Les éducateurs sont rattachés au service SASEJ.

Patrouilles scolaires

Une évaluation a été faite en 2008-2009. Auparavant, il y avait 2 passages par jour. Il faut relever que la police est sur place, tous les jours, en fonction d'un planning établi. Pour l'entrée scolaire après les vacances, un concept est à l'étude qui s'étend, avec 3 passages aux écoles des Eules, du Couchant, et Tattes d'Oie. Les personnes impliquées seront payées. Un préavis à ce propos sera présenté au Conseil.

Interventions : limite de la Police locale, symbiose avec la Cantonale

Depuis la réforme le modus operandi fonctionne bien. En cas de besoin, les interventions se font partout, avec des barrages si besoin en est, tout en optimisant le terrain. Etant donné la proximité de la frontière, des interventions sur territoire français, et réciproquement, sont possibles. Il faut relever également, le renforcement de la collaboration entre polices de Nyon et Prangins.

Amendes d'ordre

Une troisième personne a été engagée d'où une augmentation des amendes.

Temps investi dans les diverses actions (terrain –administration)

En principe et tenant compte que chaque intervention fait l'objet d'un écrit/rapport, la proportion est d'env. 70% au terrain (actions de prévention, contrôles divers et interventions) et 30% à l'administratif, avec une tendance qui devrait évoluer à 60-40, notamment avec l'arrivée de la mise en œuvre, pour 2011, de CODEX – nouveau code pénal suisse.

CONCLUSION

Dans notre rapport, la sous-commission s'est volontairement limitée aux questions d'ordre organisationnel. Nous avons pu constater la bonne collaboration entre Municipalité et Police. Il est à relever, avec satisfaction, qu'il y a stabilité dans le tournus du personnel. De nos échanges, il est ressorti que M. Ph. Seiler est conscient des défis à venir.

Affaires Sociales

INTRODUCTION

Date : Lundi 19 avril 2010

Lieu : Salle de conférence du SAS

Personnes présentes : M. Olivier Mayor (Municipal), M. Michel Piguet (chef de Service) ainsi que les membres de la sous-commission Mme Nelly Wuichet, M. Jacky Colomb et M. Gregory Durand.

Nous tenons à remercier le Municipal et le chef de Service pour leur disponibilité ainsi que pour leurs réponses très complètes.

PREAMBULE

La sous-commission désirait avoir un suivi sur le service qui avait déjà été visité (en partie) lors du rapport général de 2008. Ainsi, elle s'est principalement intéressée à la question de l'accueil de la petite enfance et des jeunes. C'est avec une grande satisfaction qu'elle a reçu les réponses à ses questions.

THEMATIQUES ABORDEES

1) Accueil de l'enfance

C'est depuis 2009 que la LAJE est en place. Dès lors, un grand travail a été fait. Le réseau de Nyon représente 700 places (ce qui est important). L'objectif est d'atteindre un accueil de 15% (obligation

légale) pour le parascolaire. Actuellement, Nyon est à 12,9%. Par exemple, l'ouverture de l'UAPE du Cèdre magique a amené une augmentation de 3-4%.

En ce qui concerne les réseaux, chacun peut déterminer sa politique forfaitaire. Ainsi, il y a 28 réseaux dans le Canton et donc 28 politiques différentes.

En ce qui concerne les coûts, il est important de distinguer les coûts et les tarifs. En ce qui concerne ces derniers pour le préscolaire, les parents paient le maximum (120.-/jour) pour un revenu de 15'000.- par mois et le minimum (16.-/jour) pour un revenu de 3'100.- par mois. Ainsi, les hauts revenus ne sont pas subventionnés car ils paient le coût maximum. Pour les hauts salaires, il faut rajouter qu'ils sont déjà en partie solidaires à travers les impôts. Augmenter les tarifs pour eux pourrait avoir un effet contre-productif.

Pour l'inter-réseau, il y a des accords et conventions avec les réseaux voisins afin d'augmenter l'accessibilité aux parents.

Au niveau des finances, les budgets des structures sont présentés à la COFIN et à la CAE. Les plans comptables sont uniformisés depuis 2007. La Municipalité peut avoir un certain regard pour que l'argent soit bien dépensé. Il faut savoir que la masse salariale représente 75-80% du budget. Il est donc difficile de réduire les coûts.

Dorénavant, c'est le SAS qui contrôle les revenus des parents et transmet l'information aux structures.

En dernier point, la liste est fluctuante. Au mois d'avril, il y a beaucoup de demandes et l'objectif est de leur donner réponse avant l'été. En août, la demande est moindre, car les parents ont réussi à s'arranger malgré tout.

2) *Les jeunes*

Les travailleurs sociaux de proximité sont là pour de la prévention. Ils ne peuvent pas forcer les jeunes à parler. Il y a une collaboration étroite avec la police. Ils se voient une fois par mois pour faire le tour de la problématique. C'est donc une action concertée et les enfants entendent le même discours.

Le projet pilote autour de la salle de gym du Couchant est très satisfaisant. Celui-ci pourrait être renouvelé sur une autre salle, mais celle du Couchant est très bien accessible car elle a un accès direct.

3) *Bel Automne*

Une des critiques était de dire que peu d'animations se passaient dans ce bâtiment. Or, ce n'est pas le cas, car des animations sont présentées, mais peu de personnes acceptent d'y participer. Avec la gestion CMS, « Bel Automne » est régi selon une structure professionnelle. La COGES regrette qu'il n'y ait plus une personne qui assure l'intendance avec une sensibilité sociale.

4) *Subventions*

De nouvelles subventions sont octroyées pour autant que cela rentre dans les missions du SAS (selon les cycles de l'âge et les thèmes comme l'intégration, le logement...)

Il n'y a pas eu de nouvelle subvention en 2009. Les associations ou autres doivent faire une demande chaque année. Sans celle-ci, la subvention n'est pas accordée. Au delà d'un certain montant, les chiffres sont inscrits dans le budget (comme les crèches) et/ou des conventions sont mises sur pied. Le but du SAS est d'offrir des subventions afin d'assurer une certaine continuité.

CONCLUSION

La COGES a été très satisfaite de la rencontre avec le Municipal et le Chef de service. Ils ont pu répondre aux nombreuses questions de la COGES et cette dernière a un sentiment positif sur la gestion de ce service.

Le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants, instauré suite à l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) est actif depuis le 1^{er} janvier 2009 et semble être bien dirigé.

La COGES se réjouit également de l'augmentation de places d'accueil avec la mise en place du « Cèdre magique ». Nous espérons que la Municipalité arrivera prochainement avec un nouveau projet afin que la ville atteigne les 15% (obligation légale) de places d'accueil parascolaires au sein de son réseau.

La COGES regrette cependant que peu de solutions d'accueil soient mis sur pied pour les pré-adolescents. A son avis, un effort pourrait être fait pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année (10 à 12 ans).

INTRODUCTION

Date et lieu : le 7 mai 2010, Voirie de Nyon

Personnes présentes : Claude Dupertuis (Municipal); François Menthonnex (chef de service); Inès Abeya; Jacky Colomb et Patrick Buchs.

THEMATIQUES ABORDEES

La sous-commission tient à remercier Monsieur le Municipal Dupertuis et Monsieur le chef de service Menthonnex pour leur disponibilité et leurs réponses à nos questions.

Présentation et tâches du service Travaux & Environnement

Le service Travaux et Environnement est découpé en 4 secteurs d'activités : Routes et voiries; Environnement; Administratif et Assainissement.

Routes & Voiries :

La sous-commission a visité les actuels locaux de la Voirie et a constaté qu'ils étaient loin d'être optimum pour répondre aux attentes de ce service. Cela changera avec le déménagement de la Voirie dans le cadre du projet Européen. Comme l'indique le rapport de gestion, la déchetterie est trop petite et amène de la dangerosité surtout le samedi matin, en terme de trafic automobile.

Concernant les effectifs, on compte 1 EPT de plus en 10 ans. Le parc de véhicule a été renouvelé (nouveaux camions pour la récolte des déchets, balayeuses, etc.) avec des véhicules techniquement plus efficaces et écologiquement de meilleure qualité.

Le rapport de gestion indique une diminution du recyclage du papier/carton. Ceci est d'autant plus inquiétant que nous avons fait une grosse campagne de marketing. Il faut systématiquement rappeler pour obtenir des résultats. Encore trop de personnes mettent les emballages de boissons avec le carton alors qu'ils doivent être séparés.

Environnement :

Le secteur Environnement s'occupe du suivi des chantiers, notamment le respect des normes en vigueur. Il s'occupe aussi des études d'impact et environnemental.

L'année passée, la sous-commission en charge de l'urbanisme avait demandé quel était le suivi des chantiers après l'autorisation de construire. Malheureusement, le suivi était loin d'être optimum, notamment en raison d'un manque de personnels qualifiés. Environnement lors des contrôles de suivi de chantier ne s'occupe pas du respect du permis de construire, mais uniquement du côté pollution et respect des normes comme l'indique sa mission; il n'a pas de compétence pour vérifier la justesse du chantier par rapport au permis de construire.

On peut résumer par le fait qu'Urbanisme n'a pas de compétence pour le suivi environnemental du chantier et Travaux et Environnement n'a pas de compétence architecturale ou urbanistique.

Assainissement :

Le service s'occupe de l'assainissement des sols et des eaux. La collaboration se fait souvent avec le service des espaces verts comme pour la renouée du Japon, une plante envahissante que la COGES avait pu découvrir lors de sa visite l'an dernier du service des espaces verts.

Administratif :

La sous-commission a demandé quelle était l'utilisation du système Bixi ? Le service fut pilote avec culture et administration générale pour essayer ce nouveau système du personnel. Le service ne l'utilise plus que pour les secteurs administratifs et de planification. Pour la voirie, par exemple, Bixi n'est pas un outil adapté. Il ne permet pas de prendre en compte les heures supplémentaires et les statuts différents de personnel. Le service a été le seul à tester Gemini de Bixi (module qui gère les heures consacrées à un projet) mais ne l'a pas conservé. Il a mis au point un système de calcul des heures consacrées à un projet avec Excel. Nous y reviendrons dans le sous-chapitre consacré au concept des déchets.

SADEC SA

La SADEC a été mise en place par le canton et couvre le district de Nyon. C'est un organe d'administration qui est surtout utile pour les petites communes, notamment grâce à une forme de péréquation qui leur permet de s'y retrouver financièrement. Actuellement le personnel de la SADEC est composé d'une directrice et d'une secrétaire. La ville de Nyon possède 20% du capital-actions.

La Sadec fonctionne avec un contrat-cadre passé avec les communes, mais aucune n'est obligée d'être membre de la SADEC. La SADEC essaye de mettre en place un meilleur suivi des déchets, car le « traçage » des déchets n'est pas toujours facile.

Nouveau concept des déchets

Le but de la sous-commission n'était évidemment pas de se prononcer sur le bien fondé ou non de ce concept, mais d'avoir une idée du temps consacré à ce nouveau concept par le service. Ce qui est possible grâce au fichier Excel de calcul des heures fait par le service : 5 collaborateurs ont travaillé sur ce concept pour un total de 950 heures.

Coordination des tâches Interservices pour les projets

La COGES s'est posé la question du pilotage des projets, notamment du rôle et des collaborations entre le service Travaux & Environnement et Urbanisme. Nous avons pris l'exemple de Vy-Creuse, un projet piloté par T&E de reconstruction mais également de requalification de l'espace urbain (dixit le rapport de gestion p. 147). La réponse du service était de dire qu'il s'agissait avant tout d'un projet technique et par conséquent il était normal que Travaux & Environnement pilote ce projet. Dans beaucoup de villes, le service de l'Urbanisme s'occupe uniquement de la planification. Comme indiqué plus haut pour le suivi des chantiers, les services d'urbanisme et de Travaux & Environnement n'ont pas les mêmes compétences (techniques pour T&E et planification, architectural et urbanistique pour l'Urbanisme). Travaux & Environnement s'occupe aussi de l'entretien de l'espace public et doit pouvoir aussi exprimer son avis sur l'exploitation. A noter aussi que beaucoup de projets sont sous-traités, ce qui fut le cas pour Vy-Creuse.

Il est également indiqué à la sous-commission que les mentalités ont évolué ces dernières années, ne serait-ce qu'en terme de mobilité et de développement durable. De nouveaux offices transversaux ont été créés ces dernières années. Ils ont aussi leur rôle à jouer dans la planification et le suivi des projets. A cela s'ajoute une spécialisation rampante. Comparez à 10 ou 15 ans, les architectes ont besoin de plus en plus de spécialistes.

Deux commissions techniques ont été créés ces derniers mois : 1) Urbanisme et Environnement : elle comprend les différents chefs de service. 2) Groupe technique des espaces publics : elle comprend des membres des services de l'urbanisme, de la police et de l'office de la Mobilité ainsi que des commerçants. Elle a pour but de faire des propositions sur l'amélioration des espaces publiques à la Municipalité.

CONCLUSION

Le concept de gestion des déchets, encore à l'étude d'une commission, amènera pas mal de modifications dans le service Travaux & Environnement, à condition évidemment qu'il soit accepté par le Conseil Communal. La sous-commission n'avait évidemment pas à se prononcer sur le bien fondé ou non de ce concept. Par contre, il était intéressant de voir ce que ce concept a coûté en temps et en énergie (5 collaborateurs pour un total de 950 heures).

Concernant la gestion au quotidien, la COGES n'a pas de remarques particulières à formuler. Les futurs développements (nouvelle déchetterie déplacée à l'Asse, nouvelle voirie) amèneront également beaucoup de changements et la COGES sera attentive à ce qu'ils se fassent dans de bonnes conditions.

Concernant la gouvernance des projets; comme expliqué, Travaux & Environnement et Urbanisme n'ont pas les mêmes compétences. Cependant, ce sont des compétences complémentaires (planification pour l'urbanisme, technique pour T&E). La création de nouveaux offices transversaux (mobilité et développement durable) a également ajouté de nouveaux intervenants dans les projets et il est parfois difficile de savoir qui a en charge telle ou telle partie d'un projet. Sans oublier la complexité de plus en plus croissante des projets liés à l'aménagement du territoire et la construction.

Pour la COGES, une meilleure collaboration et définition des rôles dans la gestion de projet devrait être une priorité.

INTRODUCTION

Date et lieu : Mardi 13 avril 2010, Bureau du Syndic

Personnes présentes : Mme Sarah Huber (déléguée E&DD), M. Daniel Rossellat (Syndic), Chantal Thuillard, Nelly Wuichet et Marc Prudente.

Nous tenons à remercier Mme Huber et le Syndic pour leur disponibilité et leur complète collaboration. La sous-commission a apprécié l'esprit d'ouverture et les nombreuses explications reçues.

PREAMBULE

La sous-commission désirait connaître l'organisation, les actions et travaux entrepris ainsi que les lignes directrices mises sur pieds pour ce nouveau poste créé courant 2009.

THEMATIQUES ABORDEES

Demande d'informations sur la mise en place de ce nouveau service (organisation interne)

Il ne s'agit ni d'un service, ni d'un office mais de la création d'un poste à part entière. Celui-ci est entré en vigueur en 2010 par l'engagement de Sarah Huber comme déléguée à l'Energie et au Développement durable. Précédemment, Mme Huber avait occupé le poste de secrétaire Municipale de Nyon. Cette expérience de l'administration communale fait qu'elle avait, d'entrée, une bonne connaissance des dossiers en cours, du fonctionnement des services et des personnes qui les occupent. Elle dépend directement du Syndic. Ce poste occupe une personne à 80%.

Quel est le règlement du service ?

Comme il ne s'agit ni d'un service, ni d'un office il n'y a pas de règlement ad hoc.

Stratégie

La conscience de l'E&DD n'est pas seulement une morale écologique mais prend en compte également les aspects Economique, Sociologiques et Urbanistiques. Pour la Municipalité, toutes ces considérations sont avant tout une aide à la décision.

Synergie et relations avec les autres services

Le questionnement de tous les services sur chaque préavis et décision permet un regard transversal sur l'ensemble des projets de chaque dicastère.

Projets en cours en 2009

Discours concret et ciblé pour la sensibilisation à l'E&DD des cadres du personnel. Etablissement de la grille de lecture permettant d'indiquer les implications Eco-Econ-Soc.-Urb. des projets (vision en 3D). Mise sur pied, sur un mois, d'une action de sensibilisation aux économies d'énergies avec le suivi des utilisateurs de la place du Château 10 et d'une école. Les économies d'énergie réalisées (en cours de finalisation) dépasseraient les 30%.

Projets à venir

Créer les outils pour mesurer l'évolution de l'E&DD ainsi que les méthodes d'application. Intervention dans les écoles pour la sensibilisation et la formations auprès d'enseignants qui officieraient comme personne de contact qui eux-mêmes dispenseraient les informations auprès des autres enseignants et de certains élèves qui officieraient également comme contact auprès de leurs camarades. Etablissement de la stratégie 2010-2011.

Souhait et remarques du service

Agir comme le service "Recherche et développement" c'est-à-dire anticiper les besoins des différents services et amener la synergie qui permettra d'intégrer au mieux l'esprit E&DD. Démontrer une attitude responsable et efficiente des autorités dans la gestion de leur ville.

Réflexions de la commission

La déléguée à l'E&DD a un rôle de coordinatrice, les actions sur le terrain sont entreprises par les services ou par des mandataires. Ceci rejoint de fait le fonctionnement de l'office de la mobilité. La commission va ouvrir une réflexion sur les relations et l'organisation de ces deux entités.

CONCLUSION

Etant donné que ce poste en est à sa genèse, la commission s'est contentée de prendre connaissance des objectifs et des projets en cours. Elle souhaite que la stratégie et les actions engagées puissent se mettre en place et s'accomplir de manière satisfaisante.

Culture

INTRODUCTION

Date : Lundi 20 mai 2010

Lieu : Salle de conférence de l'office de la culture

Personnes présentes : Mme Monique Boss (Municipal), Mme Monique Voelin (chef de Service) ainsi que les membres de la sous-commission M. Patrick Buchs, M. Christian Udasse et M. Dominique Karlen. Nous tenons à remercier la Municipale et la cheffe de Service pour leur disponibilité ainsi que pour leurs réponses très complètes.

PREAMBULE

La sous-commission désirait avoir un suivi sur le service de la culture. C'est avec une grande satisfaction qu'elle a reçu les réponses à ses questions.

THEMATIQUES ABORDEES

Composition et rôle de la commission des affaires des culturelles (CAC) ?

La Commission des affaires culturelles (CAC) est composée de représentants des différentes disciplines artistiques, d'un délégué de chaque parti représenté au Conseil communal, de la Municipale en charge de la Culture et de Mme Voélin, Cheffe de service et Secrétaire de la commission.

La commission est constituée en 3 sous-commissions pour l'étude des demandes des subventions, soit arts plastique, théâtre/danse/littérature/, musiques actuelles/musique classique. Elle se réunit 10 fois par an. Elle examine la demande de subventions des associations culturelles et en propose l'octroi à la Municipalité. Elle propose à l'exécutif l'acquisition d'œuvres d'art.

C'est une commission consultative de la Municipalité. Elle conseille la Municipalité dans le domaine culturel et s'exprime sur les sujets d'actualité et les projets touchant à la politique culturelle de la ville de Nyon.

Comment les subventions sont-elles allouées ?

Il y a 2 sortes de subventions :

- Les subventions annuelles aux associations (env. 1 million par an). Les sommes allouées sont discutées 1x par an par la CAC au moment de l'élaboration du budget de la Commune.
- Les subventions ponctuelles aux associations, qui sont discutées 3x par an. Le montant est de Fr. 65'000, dont Fr. 40'000 pour des projets ponctuels locaux, Fr. 10'000 pour des manifestations extérieures et Fr. 15'000 pour des achats d'œuvres d'art.

Les subventions sont allouées selon une liste de critères établie par la Commission des Affaires Culturelles.

C'est la Municipalité qui attribue les subventions ; elle s'appuie sur les recommandations de la Commission des Affaires Culturelles pour prendre ses décisions.

Comment couvre-t-elle les garanties de déficits de certaines manifestations ?

Selon le service, sur présentation des comptes définitifs, la garantie de déficit n'est versée que si ceux-ci présentent un déficit.

Quelle est la relation avec Visions du Réel, quelle subvention de la part de la culture ?

La Ville de Nyon est représentée au sein du Comité par la Cheffe du service de la culture. Une convention a été signée pour la période 2008–2011 entre le canton, la commune et VdR. Le montant de la subvention communale était de Fr. 180'000 en 2008. Il est augmenté chaque année de Fr. 20'000 jusqu'en 2011.

Comment mettre en valeur les artistes locaux ?

Pour aider les artistes locaux, des aides financières sous forme de subventions ou garanties de déficit sont très utiles pour leur mise en valeur. Ces aides leur permettent de réaliser des projets qui les feront connaître du public à Nyon et bien au-delà (organisation de concerts ou de spectacles, production de CD, publication de livres, organisation d'expositions, etc.).

En ce qui concerne les peintres et sculpteurs, la Ville de Nyon fait l'acquisition régulière d'œuvres d'art qui sont exposées dans des lieux publics (par exemple au Centre funéraire de Nyon et dans l'entrée principale du nouveau bâtiment des SI) ou dans les locaux de l'administration.

Les musées de Nyon mettent également les artistes de Nyon et de la région en valeur (exemples : exposition au Château des œuvres de Virginie Morillo, projet d'exposition rétrospective de Pierre-Noël Bergendi, projet d'exposition de Pierre Schwerzmann).

Comment la CAC gère-t-elle les achats culturels ?

Dans le cadre de son enveloppe budgétaire de Fr. 15'000, la CAC propose à la Municipalité d'acquérir des œuvres d'art. Le choix de l'emplacement pour leur exposition (bâtiments communaux et lieux publics nyonnais) est soigneusement étudié par la CAC, puis avalisé par la Municipalité.

Dépassement de crédit lors d'une vente aux enchères

La COGES s'est repenchée sur le cas de dépassements de crédit accordé, notamment lors d'une vente aux enchères de porcelaines. Voici la réponse de la Municipale :

« Ne pas confondre les achats d'œuvres d'artistes de la région que propose la CAC à la Municipalité et les achats de collection que réalisent les conservateurs des musées de Nyon. L'acquisition d'un exceptionnel vase en porcelaine de Nyon du XVIIIème siècle lors d'une exceptionnelle vente aux enchères entre dans la catégorie des achats de collections des musées. Effectivement, lors de cet achat, et seulement lors de cet achat particulier, un dépassement de budget avait été fait. C'est un cas unique qui a nécessité la mise en commun des financements de la Ville de Nyon, de l'association des Amis des Musées de Nyon et de plusieurs mécènes tant cet objet était convoité par les collectionneurs en raison de sa rareté et de sa qualité. Ce vase précieux fait partie dorénavant du patrimoine de la Ville de Nyon. Il a été exposé pendant une année au Château lors de l'exposition « Amour et chasse » consacrée à la porcelaine de Nyon. »

CONCLUSION

La commission des affaires culturelles (CAC) est une commission municipale, cependant il était important pour la COGES de se faire une idée précise du travail et du rôle de cette commission, tant dans l'attribution des subventions que de ses missions auprès de la Municipalité.

Concernant la désormais « célèbre » affaire du vase de porcelaine, la commission reconnaît que la situation était exceptionnelle. Mais, il est regrettable que ce vase, ô combien précieux, n'ait été exposé que durant une année.

La COGES est globalement satisfaite de sa rencontre avec la Municipale et la Cheffe de service de la culture. Elles ont répondu aux nombreuses questions de la commission. C'est un service qui n'avait pas été revisité depuis trop longtemps et qui explique pourquoi la COGES s'est surtout concentrée sur les subventions et la CAC. Dans les années à venir, la COGES entend faire un suivi et une analyse un peu plus précise de ce service.

INTRODUCTION

Date et lieu : Mercredi 28 avril 2010, Bâtiment des Services Industriels

Personnes présentes : Christian Decurnex (directeur), Fabienne Freymond-Cantone (Municipale en charge des SI), Fabrice Bodmer, Patrick Buchs et Christian Udasse.

Les membres de la sous-commission tiennent à remercier M. Decurnex et Mme Freymond-Cantone pour leur disponibilité et leur collaboration. Les réponses écrites aux questions posées ont notamment été très appréciées.

PREAMBULE

Le retrait du préavis par la Municipalité sur l'autonomisation des SI; ainsi que les profonds changements que subi le marché de l'électricité avec la libéralisation ont décidé la COGES à rendre visite à ce service de la commune. Les principaux points que les commissaires ont cherché à analyser sont l'organisation du service et son interaction avec les autres services de la commune, le point de vue du service par rapport à une éventuelle future autonomisation ainsi que les conséquences qu'a la libéralisation du marché de l'électricité sur le service.

THEMATIQUES ABORDEES

Organisation

Le service est organisé selon un organigramme qui nous a été expliqué par M. Decurnex. La commission s'est intéressée en particulier à la collaboration des SI avec les autres services municipaux, en particulier le service R&RH. Si le travail administratif fourni par ce service semble donner satisfaction, une certaine frustration est ressentie par les membres de la commission pour ce qui concerne le recrutement.

En effet, il semblerait que le délai de traitement des demandes soit problématique, notamment parce que, selon les dires de nos interlocuteurs, le marché de l'emploi serait particulièrement concurrentiel dans le secteur de l'électricité. Il y a d'ailleurs eu un cas d'urgence pour lequel la procédure n'a pas été respectée et où le service R&RH a été court-circuité. Néanmoins, selon les deux services, la collaboration s'est nettement améliorée suite à cet « incident ».

Pour ce qui concerne la collaboration avec le service des finances, il apparaît que les SI fournissent une grande partie du travail, même si une étroite collaboration entre les deux services est effective. Les systèmes de comptabilité n'étant pas les mêmes, les commissaires estiment qu'il pourrait difficilement en être autrement. A noter qu'au niveau de la facturation, les SI se chargent d'envoyer les 1er et 2ème rappels, mais que le traitement des contentieux est ensuite géré par le service des finances.

Sociétés affiliées

Les SI ont plusieurs sociétés affiliées :

- **Canal Saturne**
But : achat de programmes de télévision
Actionnariat : 50% Ville de Nyon, 50% SEIC
Conseil d'administration : 4 personnes dont deux municipaux de Nyon
Résultat d'exploitation : nul
- **SAPAN**
But : société de pompage et d'adduction
Actionnariat : Municipalités desservies
Conseil d'administration : 5 personnes dont deux municipaux de Nyon
Résultat d'exploitation : nul
- **TRN**
But : exploitation du télé-réseau
Actionnariat : 100% Ville de Nyon
Conseil d'administration : Municipaux de Nyon + 2 *personnalités* externes
Résultat : bénéfice, pas de dettes

Les sièges des conseils d'administration sont pourvus en début de législature par la Municipalité. Les jetons de présence versés aux employés communaux sont reversés à la Ville par ces derniers. Les Municipaux les conservent. Les directeurs ne perçoivent pas de salaire pour le travail qu'ils effectuent pour les sociétés affiliées. Chacune de ces sociétés est révisée par une fiduciaire (KPMG pour TRN)

NRTV n'est pas une société, mais le nom d'une chaîne de télévision. Le choix fait par la Municipalité de rester hors du projet valdo-fribourgeois *La Télé* se confirme aujourd'hui avec les expériences vécues par Vevey et Yverdon. La volonté est donc que ce canal se développe mais avec pour objectif de la Municipalité de progressivement se retirer du financement. Son budget est aujourd'hui de CHF 700'000.- dont 400'000 est assuré à parts égales par TRNSA et la SEIC. Une collaboration avec la chaîne de télévision genevoise *Léman Bleu* a été envisagé et était bien parti avant que la motivation ne retombe subitement du côté genevois.

Commentaire de la commission : si par le passé la transparence n'a pas été la norme dans la gouvernance des sociétés affiliées aux SI, la COGES apprécie le fait que ses membres et ceux de la COFIN soient désormais invités en qualité d'auditeurs à l'assemblée générale annuelle de TRN SA.

Autonomisation

Le préavis sur l'autonomisation des SI avait été retiré par la Municipalité parce que le sujet était controversé non seulement du côté du Conseil communal, mais parmi les autres parties concernées (employés, électriciens, etc.) La Municipalité prévoit de soumettre un préavis pour une *mini-autonomisation* cet automne. Ce préavis reprendrait les éléments non-controversés.

En interne, les SI ont développé comme objectif de fonctionner comme un service communal, avec toutes les exigences et contraintes que cela suppose, tout en adoptant une « touche autonome », l'idée étant de convaincre toutes les parties concernées qu'une autonomisation sera positive à terme. Pour atteindre cet objectif, les buts suivants sont visés :

- Les SI doivent être rentables.
- Les SI sont un producteur d'énergie.
- Au niveau des comptes communaux, il n'y aurait plus que deux lignes concernant les SI (le détail étant communiqué aux COFIN et COGES).

Les SI souhaiteraient également qu'un crédit cadre soit fixé par la Ville pour les extensions et qu'une commission permanente du Conseil communal soit dévolue aux SI, la thématique étant et devenant de plus en plus complexe.

Libéralisation du marché électrique

D'abord il faut savoir que sur 11'000 clients, 100 sont éligibles (= peuvent s'adresser à un autre fournisseur). Les clients éligibles consomment 30% de l'énergie. Les SI s'estiment par conséquent peu menacés, sachant que jusqu'à présent seulement 3-4 sites sont actuellement fournis par un autre fournisseur (on parle de site, car pour un client occupant plusieurs sites, chacun doit satisfaire aux conditions lui permettant d'être éligible).

Concernant les tarifs, les SI sont forcés par la loi d'appliquer les mêmes tarifs. Ceux-ci sont donc déterminés en amont et comprennent une marge qui peut être rognées dans certains cas.

La vente d'énergie verte n'apporte pas de gains supplémentaires. Les SI ne retiennent pas de marge pour la vente des certificats énergétiques, ils sont vendus aux clients au prix coûtant.

Les SI s'approvisionnent en énergie et en matériel au travers de deux associations ; *ENERDIS distribution* et *ENERDIS approvisionnement*. Les comptes de ces deux associations figurent dans le rapport de gestion de la municipalité (leur résultat financier est nul).

Communication et marketing

La campagne « Je passe au vert » a été financée par les SI. Selon les SI c'est justifié dans le sens où la vente d'énergie verte est un but visé par la Municipalité qui a débloqué les moyens que cela suppose. Cette campagne a généré une augmentation de 20% à 30% des souscriptions à l'énergie verte (durant un laps de temps limité).

TVA

Pour la confédération, les services industriels sont considérés comme une entité assujettie, ceci expliquant la refacturation de la TVA constatée par la COGES dans les préavis qu'elle a analysés.

Fond pour le développement durable

Ce fond n'est pas géré par les SI mais par l'office pour le développement durable.

CONCLUSION

Les profonds changements que subit actuellement le marché de l'électricité avec la libéralisation pour les gros clients déjà effective, en attendant la libéralisation complète du marché, amène également de profonds changements dans la gestion des SI et une réflexion quant à leur forme (autonomisation ou non). La COGES n'avait évidemment pas pour but de se prononcer sur le bien fondé ou non d'une autonomisation, mais d'évaluer la gestion des SI au regard de ces profonds changements. La COGES estime que les SI sont globalement bien gérés. Les relations interservices, malgré le couac avec R & RH, sont plutôt bonnes. On peut se demander si le système actuel de suivi de facturation avec les SI qui envoient les rappels et les finances qui s'occupent du contentieux est judicieux.

La commission apprécie la nouvelle transparence de la Municipalité, notamment sur les filiales constituées en société anonyme. Pour la première fois la COFIN et la COGES ont été invités à l'assemblée générale de TRN, comme auditeurs libres.

Informatique

INTRODUCTION

Date : 27 avril 2010

Lieu : Service Finances & Informatique

Personnes présentes : Madame Freymond Cantone (Municipale), Madame Yvonne Winteler (Cheffe de service), et les membres de la sous-commission : Madame Inés Abeya et Monsieur Dominique Karlen.

Nous remercions la Municipale et la Cheffe de Service pour leur disponibilité et leurs réponses très complètes.

PREAMBULE

La Commission souhaitait visiter ce service, la nouvelle cheffe de service y étant en activité depuis maintenant une année. Des réponses très complètes ont été fournies, aussi bien par écrit aux questions posées préalablement qu'aux questions posées par les commissaires lors de la réunion.

THEMATIQUES ABORDEES :

Mission et fonctionnement du service

La mission du service informatique est de fournir aux utilisateurs et services de la Ville de Nyon des outils informatiques et géomatiques performants, leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants de la ville. Le service est organisé en trois secteurs :

- unité exploitation, responsable M. Schenk. En charge de la gestion des serveurs, du réseau, des postes de travail, imprimantes et téléphones ainsi que du support aux utilisateurs (M. Schenk + 2 autres informaticiens)
- Unité géomatique, responsable M. Sollberger. Gère les applications de gestion du territoire de la Commune (M. Sollberger + 1 dessinatrice)
- Unité projets, responsable Mme Winteler. Gère le système d'information de la ville, à savoir les nouveaux projets et la maintenance des applications (Mme Winteler + 1 apprenti)

Quel est le cahier des charges de Mme Winteler ?

Le cahier des charges de Mme Winteler est le suivant :

- Assurer la direction du service et le pilotage de ses prestations dans le cadre des moyens financiers, humains, matériels et techniques alloués à l'informatique communale
- Accompagner les autres services dans la recherche de solutions
- Gérer ou accompagner les projets informatiques liés au système d'information selon les décisions municipales
- Etablir le plan stratégique pour le développement du système d'information

Quelle transversalité entre le service informatique et les autres services?

Tout projet informatique a toujours une composante technique et une composante d'organisation. La partie technique est prise en charge par le service informatique et par le fournisseur du logiciel. Les aspects organisation relèvent du service qui utilise l'application informatique. Par conséquent les projets informatiques sont presque toujours transversaux. Selon l'organisation et les compétences particulières du service utilisateur, il peut arriver que le service informatique amène également des conseils au niveau organisation.

Quelle partie de l'informatique communale est gérée par le service ?

Le service informatique gère toute l'infrastructure informatique et téléphonique de la commune (à l'exception de l'application des archives, dont la migration est prévue cette année). Certains équipements techniques sont cependant gérés directement par les services, lorsqu'ils sont très spécialisés et liés au métier. Historiquement les projets de développement et la maintenance étaient gérés par les services; ces activités sont en train d'être reprises par le service informatique.

Qu'en est-il des S.I. ?

Depuis 2010, le budget de l'informatique de gestion des S.I. (y compris la facturation) est porté par le service informatique. Ces applications sont gérées par les serveurs du service informatique, qui en assure la maintenance. Les applications spécifiques aux métiers des S.I. (par exemple gestion de la centrale de commande électrique) sont gérées par les S.I., tant au niveau du budget que pour la maintenance.

Quelle est l'importance du parc informatique ?

Une majorité des employés est informatisée, ce qui fait environ 220 postes. Les employés n'ayant pas d'accès à l'informatique travaillent par exemple aux espaces verts ou à la voirie. Il y a actuellement une réflexion pour des bornes informatiques qui pourraient être accessibles à ces employés.

Formation

Le budget de formation est géré par les R&RH. Dans le passé, les formations étaient données par le service informatique. A l'avenir, la formation sera externalisée. Les formations sur des logiciels spécifiques sont organisées par les services

Qu'en est-il du logiciel pour gérer le cimetière ?

Nous avons retenu le logiciel Citizen de Infoservice, car celui-ci est déjà utilisé pour le contrôle de l'habitant. Le logiciel a été installé et paramétré, la saisie des données sur les tombes et concessions des 30 dernières années a débuté aux Espaces verts.

Quelles sont les priorités du service ?

En 2010, le service informatique cherchera en priorité à consolider l'informatique des services et à leur permettre d'améliorer leur efficacité.

Plusieurs projets allant dans ce sens sont actuellement en cours :

- informatique RRH (projet de consolider toutes les informations dans Citizen, au lieu des deux systèmes actuels gérant d'une part le paiement des salaires, et d'autre part les RRH)
- gestion du courrier (GED) avec système de numérisation du courrier
- Epsipour (permettant une meilleure gestion des sentences et poursuites)

Pour l'unité géomatique, la première priorité 2010 est la migration à la nouvelle version du logiciel de base. Enfin, l'unité exploitation a déplacé cette année la salle machine dans un nouveau local sécurisé (selon préavis no 76), et est en train d'achever une migration du réseau informatique destiné à améliorer les performances.

Comment est considéré le développement de l'informatique (nouvelles technologies) ?

Le service cherche à mettre en pratique les nouvelles technologies à chaque fois que cela présente un bénéfice pour la Ville de Nyon.

Concrètement, en 2009 des serveurs virtuels ont été mis en place, ce qui permet de simplifier la gestion, et potentiellement de diminuer la consommation électrique.

Et prochainement un intranet basé sur un logiciel libre, permettra d'améliorer la communication interne de la Commune.

Parmi les technologies intéressantes figure des nouvelles méthodes pour simplifier la gestion des PCs (virtualisation des postes de travail, clients légers...). Cette alternative sera considérée lors de l'étude pour le remplacement des postes de travail en fin de vie (dans le cadre d'une éventuelle migration à Windows 7). Actuellement seul les postes défaillants sont remplacés. Dès l'année prochaine, il est prévu de remplacer 1/5 des postes par année.

L'utilisation de logiciels libres est à l'étude pour certaines applications spécifiques (Open Project), mais difficile pour la bureautique (intégration avec les autres produits).

Bilan et évolution du guichet électronique ?

Pour l'instant des formulaires et des procédures détaillées ont été mis à disposition des usagers sur internet. Ceux-ci ont pu être unifiés entre les communes Vaudoises participantes dans le cadre du projet de la SECO. Ce travail a été réalisé par l'Administration générale.

Dans une deuxième étape, on pourrait envisager des liens avec les applications de la commune; il s'agit cependant d'un projet complexe qui n'est pas dans les priorités pour l'instant.

Directives sur l'utilisation de l'informatique, des téléphones et mobiles

Des directives précises sur l'utilisation de l'informatique, la sécurité des données, ainsi que l'utilisation du téléphone et l'attribution des téléphones mobiles ont été édictés.

Procédures de sécurité physiques et électroniques (backups)

Les fichiers et bases de données de la commune sont sauvegardés chaque nuit sur bandes magnétiques, stockées dans un autre bâtiment (c/o la Police). L'ensemble des procédures de backup de base de données a été vérifié en 2009, quelques problèmes de détails ont été corrigés.

CONCLUSION

Depuis l'arrivée de la nouvelle cheffe de service, un vent nouveau souffle sur l'informatique de la Commune. De nettes améliorations sont constatées, tant au niveau de la rationalisation que de l'intégration de certains éléments hétéroclites, sans oublier une planification judicieuse, tout en restant économe. Le chantier est vaste, et il reste encore à faire.

Ressources & Relations Humaines

INTRODUCTION

Date : Mardi 4 mai 2010

Lieu : Salle de Conf. des R&RH

Personnes présentes : M. Claude Uldry (Municipal), M. Alain Bürki (chef de service), Chantal Thuillard, Fabrice Bodmer, Knut Rupprecht, et Marc Prudente.

Nous tenons à remercier MM. Uldry et Bürki pour leur disponibilité et leur complète collaboration.

La sous-commission a apprécié l'esprit d'ouverture et les nombreuses explications reçues.

PREAMBULE

La sous-commission désirait suivre l'évolution de certains points relevés lors de son audition de 2009.

THEMATIQUES ABORDEES

Etat d'avancement du programme de gestion du personnel

Le programme de gestion du personnel "BIXI" est toujours plus utilisé par les services. Sa diffusion est plus rapide dans les services à vocation administrative car dans les services ayant des postes de travail à l'extérieur son utilisation est plus contraignante. Cependant, une formation adéquate le rend tout de même utilisable par tout le monde. L'expérience et les avantages gagnés dans les services qui l'utilisent sont la meilleure incitation à sa diffusion. L'UAPE de Nyon-Marens l'utilise et selon sa directrice cela lui apporte un gain de temps précieux. Les SI l'utilisent uniquement pour la gestion des portes ? Le service de la culture ne l'a toujours pas. L'objectif pour 2010 est de le faire adopter par tous les services.

Niveau du taux de rotation du personnel

Certains dicastères ont toujours un taux de rotation du personnel très élevé. Pour le service informatique il s'agit d'une retraite, d'un départ et d'un nouveau poste. Au vu du petit nombre de collaborateur, ces mouvements ont une incidence très grande sur le taux. Le taux élevé de 12.5% de rotation au SI ont s'explique pour moitié par la "chasse ouverte" entre les entreprises du secteur de l'électricité pour trouver du personnel et pour le reste ils seraient la cause des changements de stratégie et de gestion provoqués par l'inéluctable ouverture du marché de l'électricité. Cette évolution n'est pas sans causes sur la sensibilité de certaines personnes qui ont de la peine à s'adapter à ces changements ou pour celles qui ont des idées divergentes. Le taux de rotation de la police est passé au dessous de la moyenne communale. C'est une excellente nouvelle. Ceci est dû en partie au doublement des indemnités pour service irrégulier. Il correspond dorénavant à ce qui se fait ailleurs.

Responsabilité du recrutement du personnel

De nouvelles procédures de recrutement ont été établies pour 2010. Le service demandeur communique à R&RH les critères impératifs, puis secondaires de recrutement. R&RH s'occupe de la publication et du 1^{er} tri en fonction de critères impératifs, puis transmet les dossiers de candidature au service concerné. Seuls les candidats disposant d'un CFC sont désormais recherchés (si possible) Des personnes mieux formées ont des connaissances plus larges ce qui permet de les réaffecter plus facilement à de nouvelles tâches en cas de nécessité (Transferts). 2009 R&RH a engagé 58 personnes. Tous les frais de recherches et éventuellement d'audit sont assumés par R&RH. Les R&RH n'ont, actuellement, pas de stratégie de préparation de succession pour le personnel clé ou pour le personnel partant en retraite. Les services s'en chargent mais il serait adéquat d'avoir une planification pilotée par les R&RH. Les procédures d'engagement du personnel de TRN sont assumées par R&RH (voir également le pt. 8).

Règlement du statut du personnel

Le nouveau règlement du statut du personnel est toujours en cours d'élaboration. Il a été présenté à la Commission du Personnel qui l'a annoté. Leurs remarques sont en cours d'évaluation par la Municipalité. Le nouveau statut devrait être adopté en même temps que la grille salariale. Ceci ne fera pas avant la fin de cette législature.

Grille salariale et politique de rémunération

En lien avec le nouveau règlement du statut du personnel, la grille salariale doit également être remise à jour. Pour l'instant, elle comporte actuellement 20 classes qui devraient être réduites à 10. La nouvelle grille sera inspirée par celle de la commune de Morges qui a été mise à jour récemment. L'aide d'un expert externe sera certainement nécessaire pour mener à bien ce projet. Un durcissement du contrôle promotions salariales a été engagé afin de respecter au mieux le règlement. Chaque exception doit être discutée avec R&RH et dûment motivée. La politique du "salaire au mérite" n'est pas à l'ordre du jour. La plus grande concurrence salariale avec le secteur privé se situe dans les classes salariales moyennes.

Commission du personnel

La Commission du Personnel a réélu son président en la personne de M. Poget. Elle a étudié le nouveau statut du personnel et a fait part des ses remarques à la Municipalité.

Formation

Les R&RH appuient les services pour la promotion de la formation. Le budget pour la formation est établi par les services pour l'année suivante. Souvent, les formations prévues ne sont pas entreprises à cause de la charge de travail en cours dans les services. R&RH veille à une équité de frais de formation entre les différents services. Tous les apprentis ont un contrat passé avec le service des R&RH.

Comptes

Tous les frais de recrutement, annonces, audit, etc.... sont à la charge de R&RH. Tous les apprentis sont payés par R&RH. Une part importante de la baisse de 40% du budget de formation provient de la non formation d'une policière. Remarque : le personnel dévolu à TRN SA est engagé par les SI. Les frais de recrutement sont pris en charge par les SI.

Divers remarques sur le service

Une comparaison démontre que les frais pour faire exécuter les recrutements par une société externe coûteraient la même somme que tous les salaires du personnel R&RH sans l'office juridique. Le point de vue des cadres service sur l'hypothétique privatisation des SI est, que si le service reste le même pour les 2 entités, il faudrait travailler avec 2 grilles salariales, 2 règlements, 2 statuts du personnel et 2 patrons. Cette situation serait intenable pour un petit service. Une gestion séparée et autonome serait nécessaire. Le personnel communal est composé de 318 employés fixes ce qui représente 282 équivalent plein temps (EPT). En comptant le personnel auxiliaire, les R&RH, avec 4.2 EPT, gèrent environ 380 dossiers se qui donne pour Nyon un ratio de 1,1 EPT par dossier de personnel. Selon l'OCDE, dans le secteur privé ce ratio oscille entre 1.4-1.6 et pour les administrations publiques entre 2 – 2.2%

CONCLUSION

La commission constate que la crispation rencontrée lors de sa dernière visite n'est plus présente. En effet, une meilleure utilisation par les services du programme de gestion du personnel, facilite le travail des R&RH. Les nouvelles règles internes pour le recrutement du personnel délimitent mieux les tâches de chacun. Le soutien accru de la Municipalité aide également le service dans les relations transversales.

La dotation en personnel du service lui impose de fonctionner uniquement comme "secrétariat ou distributeur de services" et l'oblige à laisser pour compte la formation continue. La commission souhaite que la municipalité puisse permettre au service de mieux développer l'aspect des RH.

Pour la commission, il est impératif que les R&RH soient directement rattachés au Syndic afin de légitimer l'importance et l'utilité centrale de ce service.

Finances et subventions

INTRODUCTION

Date : 27 avril et le 4 mai 2010

Lieu : Service Finances & Informatique et salle de la Municipalité

Personnes présentes :

1^{ère} séance : Madame Freymond Cantone (Municipale), Monsieur Gobat (Chef de service), et les membres de la sous-commission : Madame Inés Abeya et Monsieur Dominique Karlen,

2^e séance : Monsieur le Syndic Daniel Rossellat et les membres de la sous-commission Madame Inés Abeya et Monsieur Christian Udasse.

Nous remercions le Syndic, la Municipale et le Chef de Service pour leur disponibilité et leurs réponses très complètes.

PREAMBULE

Le but de cette sous-commission était de passer en revue l'évolution sur la politique des subventions de la ville suite aux discussions et rapport de l'année dernière.

THEMATIQUES ABORDEES

En préambule, Madame Freymond Cantone nous a rappelé que le Service des Finances est responsable de la comptabilisation des montants sur la base des documents (factures, notes, etc.) signés par la direction des services, mais pas du contrôle ni du suivi des aides et subventions. En cas de doutes, il peut cependant demander des explications aux services concernés.

Comme l'année dernière, les prestations en nature (prêt de matériel, mise à disposition de salles, travaux divers) ne sont pas chiffrées. Les seules traces existantes sont les notes internes. Les S.I. sont les seuls à faire des factures pro-forma pour les prestations offertes. Ils ne facturent que les heures faites pour d'autres communes.

Chaque demande de gratuité passe en Municipalité. Les prestations traditionnelles (p.ex. une réception pour une société locale) sont prises sur le budget des SAG.

La *police communale* ne facture pas ses services, afin d'éviter que les sociétés économisent sur la sécurité.

Mise à disposition de locaux

La nouveauté cette année, est la recherche de transparence de coûts, notamment au niveau des locations de salles, afin d'assurer une certaine équité entre les différentes associations et sociétés. De plus, des directives, (visibles sur le site de Nyon) précisant qui peut bénéficier de la gratuité de locaux, dans quelle circonstance ont été édictées.

La mise à disposition des salles pour Vision du Réel figure maintenant au budget de la culture.

La troupe de théâtre Les 3 arbres de Gland doit maintenant payer la salle.

Le coût annuel de la mise à disposition des salles pourrait maintenant être calculé.

Ndlr : La Commission de gestion souhaiterait être informée de ces calculs.

Selon Monsieur Gobat, il semble qu'aucune autre commune du District ne fasse le détail du prêt de ses salles.

Réceptions

En ce qui concerne les réceptions, des directives précises (visibles sur le site de Nyon) ont été édictées, aussi bien pour les réceptions organisées par des tiers que pour les réceptions protocolaires et municipales, ceci dans le but d'assurer plus de transparence et d'équité entre les bénéficiaires. Elles définissent qui a droit à quoi et dans quelles circonstances. Les frais de réception figurent dans les budgets des SAG ou des services concernés.

Espaces verts

Les espaces verts mettent parfois à disposition des plantes pour décorer une salle ou un bâtiment. Ces prestations ne sont pas quantifiées.

Garanties de déficit

En 2009 Fr. 53'000 de garanties de déficit ont été distribués par la Culture, et Fr. 3.1 Mo aux structures d'accueil collectif (3 crèches + La balle au Bond).

Ce qui change avec le Conseil Régional

Ecole de Musique : jusqu'ici, la ville de Nyon versait Fr. 300.- par élève nyonnais. Dès le 1er septembre, le CR versera Fr. 200.- par élève du District. Nyon versera la différence de Fr. 100.- pour que les élèves nyonnais ne soient pas perdants par rapport à la situation antérieure.

De manière générale, Nyon est attentive à ce que les **sociétés nyonnaises** qui recevaient des subsides de la ville ne soient pas perdantes, elle verse donc la différence.

Cimetière : les prix des prestations ont été revus cette année.

Fête de la musique

Depuis cette année, elle est constituée en association, ce qui dégage la commune du risque entrepreneurial (p.ex. pluie). Il lui a été octroyé une subvention de Fr. 20'000.- et une garantie de déficit de Fr. 5'000.-.

CONCLUSION

La commission a apprécié le fait que des efforts soient faits pour assurer une certaine équité entre les bénéficiaires des prestations et subventions. Elle souhaiterait une évaluation plus précise des prestations offertes.

Mobilité - Transports

INTRODUCTION

Date : jeudi 29 avril 2010

Lieu : 18h30 / Ferme du Manoir

Personnes présentes : Mmes/MM. Elisabeth RUEY-RAY, Naïma MAMERI KHIAT, Philippe SEILER, Patrick BUCHS, Dominique KARLEN, Suzanne FAVRE.

PREAMBULE

Comme nous l'avions mentionné dans notre rapport de l'an passé, la sous-commission a voulu connaître le développement de cet Office, nouvellement créé en 2008.

Remerciements : Les membres de la sous-commission remercient Mmes Ruey-Ray et Mameri Khiat pour la qualité des échanges de même que M. Seiler pour sa présence

THEMATIQUES ABORDEES

En préambule, il importait à la sous-commission de suivre le chemin parcouru par l'Office depuis l'an passé. Nous avons donc fait le point pour nous rendre compte de la situation. En tout premier lieu ont été abordés les **études, objectifs, et concepts** en cours. C'est ainsi que nous avons pu prendre connaissance des points suivants :

Mobilité-Transports

Le Concept de Mobilité urbaine est en cours de finalisation et sera présenté d'ici la fin 2010. La société Team+ a été mandatée pour créer ce concept.

Bilan du plan de mobilité de l'administration

Le bilan du plan de mobilité de l'administration sera fait d'ici la fin de l'année.

Entrée en vigueur de la CTV (Communauté tarifaire vaudoise Mobilis)

Le service est en contact avec les TPN pour coordonner l'entrée en fonction de Mobilis.

Participation et consultation aux études communales

Le service est consulté et participe aux études sur les Plans de Quartier et le futur PGA. Concernant les mises à l'enquête, le service de l'urbanisme envoie une note et c'est à l'Office de Mobilité de décider s'ils veulent regarder de plus près ou non tel ou tel dossier. C'est un nouveau système qui satisfait tout le monde puisque la Mobilité est informée de toutes les mises à l'enquête et peut intervenir à sa convenance.

Participation aux études régionales

Etude jonctions autoroutières. Présentation de Nyon dans le cadre des ateliers sur la jonction A1.

Etude TP régional

Etude finalisée en avril 2010 avec mise en œuvre prévue à fin 2012.

Après avoir passé en revue les études, objectifs et concepts en cours, nous avons posé les questions ci-après :

Nous désirons prendre connaissance de l'organigramme de l'Office qui manque dans le rapport de gestion

L'organigramme de l'Office qui manquait dans le rapport de gestion nous a été présenté. Il nous a été signalé que l'organigramme, bien que remis, n'a pas été intégré dans le rapport. Plusieurs autres points du rapport semblent aussi avoir subi des modifications mineures.

Nous désirons prendre connaissance des cahiers de charges des collaborateurs des Offices Mobilité-Transports et Développement durable.

Les cahiers de charges des trois collaboratrices de l'Office Mobilité-Transports qui travaillent respectivement à 80%, 60% et 40% ont été présentés lors de la rencontre, de même qu'aux membres de la COGES lors d'un passage de Mme E.Ruey-Ray à l'occasion de notre séance du 02.06.2010.

Quelles sont les relations entre l'Office de Mobilité et l'Office du Tourisme ?

Des relations ont été instaurées pour connaître les besoins et attentes réciproques. La thématique de vélos en libre service (VLS) intéresse particulièrement l'Office du Tourisme répondant aux souhaits des touristes voulant découvrir la région à vélos. Autre point abordé : le stationnement des cars touristiques. Le Chef de l'OT est invité lors de la consultation sur le concept de mobilité.

A-t-on songé à une fusion entre l'Office Mobilité-Transports et l'Office du Développement durable ?

Pour la Municipalité une fusion n'est ni à l'ordre du jour, ni envisagée. Chaque office remplit un rôle différent et déterminé selon un cahier des charges.

Avec quelle ville/commune Nyon a été en concurrence afin d'obtenir le prix Mobilité ?

Le canton n'a pas communiqué les autres villes/communes candidates. Les retombées et la médiatisation de ce prix font que Nyon a été contacté par des villes et entreprises qui souhaiteraient profiter de ses expériences. Des revues spécialisées et scientifiques se sont manifestées.

Quel ville ou district a un Office de Mobilité ?

Genève a un service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Lausanne a son délégué vélo et une déléguée piétons, rattachée au service des routes et de la mobilité. Neuchâtel a un délégué à la mobilité qui a également en charge l'environnement et le développement durable. Une 2^e personne fait partie du service et s'occupe essentiellement de NeuchâtelRoule et de la coordination pour la plateforme romande de Newride. Les villes de Berthoud, Yverdon-les-Bains et Vevey ont un délégué dans une moindre mesure.

Quelles conclusions quant aux abonnements demi tarif offerts, leur incidence ?

D'avril 2009 à avril 2010 ont été délivrés :

- 124 demi-tarifs
- 13 TPN
- 18 abonnements général

L'incidence sera analysée cette année par l'Office

Ndlr : dès que l'Office aura fait son analyse, la COGES souhaite en être informée.

Lors d'une récente séance entre commerçants et l'Office, un présentateur externe a été mandaté. Pourquoi ? A quel prix ?

Cette séance, destinée aux commerçants de la ville, avait pour but de présenter le nouveau concept de mobilité urbaine. Comme expliqué sous point 1, Mobilité-Transports, la société Team+ a été mandatée

pour développer ce concept. Il était donc normal, et cela faisait partie de leur mandat, que ce concept soit présenté par Team+. A noter qu'une deuxième présentation a eu lieu pour les associations.

Qu'en est-il des résultats de l'étude de l'usine 21 ?

Les résultats sont intégrés dans le concept de la mobilité urbaine. Un concept transports/livraisons à domicile est à l'étude. Une présentation sera faite à la Municipalité.

Nous désirons connaître l'influence positive qu'exerce l'Office Mobilité-Transports lors des séances concernant les plans de quartiers

L'Office s'assure que les planifications sur le territoire respectent l'équilibre entre l'urbanisation et le développement de la mobilité. Il intervient sur les aspects en lien avec la mobilité douce, les cheminements continus et sécurisés pour piétons et cyclistes, la desserte en TP et la localisation des bus, le nombre de places de stationnement des véhicules selon normes VSS et propose des alternatives (Mobility car sharing, stations vélos.)

Selon préavis 17/2009, une campagne individuelle de comptage de voitures a eu lieu. Nous ne sommes pas au courant des résultats.

Nous avons bien reçu les documents suivants : Etude en environnement confiée à Ecoscan SA et Transitec Ingénieurs – Conseils, une note conjointe du Services des travaux et environnement du Service de l'urbanisme et de l'Office de la Mobilité, de même qu'un graphique sur la première analyse de la campagne de comptage 2007. Néanmoins, les résultats proprement dits du comptage n'ont pas été communiqués à ce jour.

Ndlr : Extrait du pv du CC du 28.04.2008 :M. G.F. Thuillard souhaite, suite à l'exposé fait en début de séance, que les conseillers communaux puissent disposer de l'étude complète qui consistait à analyser la mobilité des personnes et l'usage des moyens de transport à Nyon.

Votre avis quant à l'emplacement de la déchèterie à l'Asse nous intéresse

Il nous est dit que l'Office n'a pas de problème avec une implantation à l'Asse. L'endroit est bien situé par rapport aux dessertes routières et autoroutières pour le transport des déchets par camions vers les filières de valorisation. A leur avis, il ne faudrait pas confondre déchèterie avec les Eco-points, répartis dans la ville et accessibles sans emprunter son véhicule et ne pas perdre de vue que la solution Bourgogne n'est plus viable.

Quel est le nombre de places de stationnement pour les employés de la Commune ?

La commune met 160 places de stationnement à disposition des collaborateurs, y compris celles destinées pour les besoins du service.

Certains employés paient leur place de stationnement, d'autres ne la paient pas. Quels sont les critères d'attribution ?

Résumé de la Directive :

Zone « A »	Frs. 60.--	Service du centre-ville (Marchandises, rue Maupertuis)
Zone « B »	Frs. 40.--	Dépôt des biens culturels (route de Champ-Collin Esp-Asse (route de l'Etraz) Musée du Léman (quai Luis Bonnard) SDIS Nyon Région (route de Champ-Collin) Services industriels (route de Champ-Collin) Voirie (chemin de Bourgogne)
Zone « C »	Frs. 20.--	Espaces Verts (av. de Bois-Bougy) Travaux et environnement (chemin de Bochet)

Sont exemptés de paiement, les collaborateurs :

- à mobilité réduite, devant se transporter en voiture
- étant astreints à des horaires irréguliers avec prise et/ou fin de service entre 18h30 et 06h30
- devant utiliser leur véhicule privé pour accomplir tout ou partie de leurs tâches, à la demande du service

- service de piquet/nécessité de pouvoir partir en urgence à tout moment/utilisation (quasi quotidienne)
Bénéficiaire d'une réduction de 50%
- ceux qui ont un travail pénible (manipulation du matériel lourd, fréquents séjours travail à l'extérieur (plus de 60%))
- pratiquent le covoiturage (quasi) quotidiennement avec, au moins, d'autres membres du personnel ou de la Municipalité
- doivent utiliser des places de stationnement en surréservation.

Des supports pour vélos ont été installés. Qu'en est-il des chargeurs en électricité, resp. de l'approvisionnement ?

Trois, voire quatre endroits sont prévus. A savoir : Gare, Perdtemps, Débarcadère, éventuellement La Combe. Une étude en collaboration avec les SI est en route. Celle-ci sera présentée, de même qu'un préavis, d'ici la fin d'année.

CONCLUSION

La COGES a estimé qu'il était important de suivre les avancées de l'office de la Mobilité et c'est pour cette raison que la même sous-commission que l'an dernier a visité cet office.

Le travail de l'office de la Mobilité n'est pas toujours visible. Depuis sa création, plusieurs projets d'envergure ont été lancés comme le plan de mobilité pour le personnel de la Ville de Nyon, accepté par le Conseil et qui a reçu le prix de la mobilité de la part du Canton de Vaud.

Actuellement, le plan de mobilité urbaine, pour lequel le mandat a été attribué à Team+ qui travaille en collaboration avec l'office, est le dossier le plus important.

La COGES s'est posée la question de l'utilité d'un mandat extérieur pour ce plan de mobilité, mais attendra la sortie du préavis pour se faire une idée plus précise.

Il est dommage que ce plan ait été présenté aux commerçants et associations, en oubliant les conseillers communaux, censés pourtant représenter la population.

La transversalité et les relations avec les autres services semblent s'être améliorées et la Mobilité commence à prendre la place qui lui revient, tant dans les projets communaux que dans les consultations, notamment pour les plans de quartier, permis de construire, etc.

Dans l'ensemble, la sous-commission est satisfaite du travail de cet office. Elle estime que la Mobilité remplit un rôle parfois ingrat, peu visible mais important.

Administration Générale

INTRODUCTION

Date et lieu : Jeudi 11 mars 2010, Bureau du Syndic

Personnes présentes : M. Rossellat (Syndic), David Saugy (Président COGES), Chantal Thuillard (Vice-Présidente COGES) et Gregory Durand.

Nous tenons à remercier le Syndic pour sa disponibilité, pour les réponses fournies ainsi que pour les documents transmis.

La sous-commission a apprécié la transparence apportée par le Syndic et le remercie pour l'aspect constructif de la séance.

PREAMBULE

La sous-commission voulait faire un suivi de certains points du rapport de l'année 2008. De cette façon, elle désirait vérifier certains éléments soulevés en juin 2009 dans son rapport et voir les actions promises par la Municipalité en lien avec les réponses aux vœux.

THEMATIQUES ABORDEES

Le but de la *question des salaires* était de vérifier si ceux des Mmes Huber et Magnollay avaient effectivement été abaissés en raison de leur changement de poste. Le Syndic a pu démontrer à la sous-

commission que les salaires ont été effectivement abaissés (environ 15%). La sous-commission peut désormais totalement dire que le dossier des salaires est clos.

La sous-commission voulait savoir sous quelles conditions le contrat avait été fait avec le *Hockey Club de Nyon pour la patinoire* à Rive. Elle a reçu la convention (qui est basée sur d'autres communes) qui a été signée entre les deux parties. De plus, un bilan de la part du Hockey Club devrait sortir afin de d'établir un retour sur les finances et le voisinage pour cette première année. A suivre donc. Le Hockey Club de Nyon a dû également engager des personnes car le bénévolat n'a pas suffi. La demande étant trop forte, le HCN a dû salarier certaines personnes. De plus, il apparaît que le sponsoring a été un élément difficile.

Deux vœux 2008 ont été évoqués

le vœu n° 1 : Relation inter service et esprit d'entreprise. La réponse municipale indiquait qu'une formation allait être mise sur pied durant l'automne 2009. La sous-commission de la COGES a voulu avoir un retour sur cette formation. Cette dernière était autour de la gestion et la conduite de projet. Les Municipaux, les chefs de services et les cadres se sont retrouvés pour un séminaire afin de travailler ensemble. Des aspects positifs se font déjà ressentir sur la préparation de dossier qui exige une communication et une consultation. Ainsi, si le service n'a pas consulté d'autres services concernés, la Municipalité refuse d'entrer en matière.

La sous-commission estime que réunir les personnes dirigeantes autour de la question de la gestion de projet ne garantit pas forcément la maîtrise des outils de la communication humaine. Cependant, elle espère que ce premier pas aura des effets positifs directs pour la Ville de Nyon.

le vœu n° 2 : Politique globale du logement. La réponse de la Municipalité sur ce vœu précisait que l'aide individuelle au logement allait répondre à ce vœu. Or, le conseil communal a refusé, lors de sa séance du 16 novembre 2009, le point 8 « *de considérer le présent préavis comme une réponse à la motion supra-partisane du 25 avril 2005 "pour que Nyon se dote d'une véritable politique du logement* ». Ainsi, la sous-commission désirait connaître les démarches de la Municipalité sur ce point. Le Syndic a répondu qu'un nouveau préavis aller être présenté en avril (NDLR - qui sera sûrement déposé au mois de mai-juin). A suivre donc.

Le rapport général va arriver pour le mois d'avril. C'est le dernier pour M. Grau. Il y a eu une remise en question de ce rapport afin qu'il devienne plus vivant avec un angle de communication, car la presse l'utilise.

Divers. La sous-commission a eu un petit retour du Syndic sur les relations entre la COGES et la Municipalité. Il a été dit que la Municipalité était prête à collaborer. La COGES a déjà pu dire ses remerciements pour tous les documents qui avaient été déjà transmis. Cependant, la Municipalité aimerait que la COGES donne des délais à ses demandes (afin que le service concerné connaisse le temps qui leur est imparti pour la recherche des documents) et qu'elle ajoute ses objectifs de recherche lorsqu'elle pose une question. Ainsi, la Municipalité pourra répondre de façon plus adéquate et ciblée aux questions.

CONCLUSION

La sous-commission est satisfaite des réponses et la transparence des documents. En ce qui concerne les salaires, la Municipalité a fait ce qu'elle avait promis. Pour la patinoire, la Municipalité a pu expliquer et transmettre tous les documents en lien avec ce thème et finalement elle a pu expliquer ce qui avait été fait en lien avec les vœux sur l'exercice 2008 de la COGES.

Etant donné que les buts principaux de la COGES étaient de l'ordre du suivi, elle n'a pas de point à retenir. Finalement, elle sera attentive à deux dossiers : le bilan de l'exploitation de la patinoire par le Hockey Club Nyon et la réponse au vœu de l'année dernière concernant le logement.

Pour conclure, la COGES va continuer à s'intéresser « aux meilleures solutions possibles pour donner l'impulsion souhaitée » (cf. Réponses aux vœux) afin de développer un esprit d'entreprise.

CONCLUSION

C'est avec le même élan qu'en 2008 que la Commission a examiné la gestion 2009. Elle peut exprimer sa satisfaction que la Municipalité soit à nouveau au complet et a pu noter des améliorations dans le cadre de ses remarques de l'an dernier. Toutefois, elle a encore pu relever des problèmes de communication entre les services, notamment au niveau des crédits complémentaires. Elle regrette que l'un des ses vœux n'ait pas du tout été suivi d'effet malgré la réponse municipale. Nonobstant, la COGES tient à souligner le bon état d'esprit dans les échanges tant avec les services qu'avec les municipaux. Globalement, la commission est satisfaite de l'évolution 2008 – 2009 et estime que cette tendance positive va continuer et y sera attentive. C'est pourquoi la commission unanime, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le Rapport de gestion 2009,
ouï le Rapport de la Commission de gestion,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide : d'approuver la gestion de l'exercice 2009 et d'en donner décharge à la Municipalité.

La commission de gestion

Abeya Inés - T&E, Informatique*, Finances – Subventions*	Rad		
Bodmer Fabrice - SI*, Informatique, R&RH	Lib		
Buchs Patrick - T&E*, SI, Culture, Mobilité et Transport	Vert		
Colomb Jacky - SAS, T&E	Ind		
Durand Gregory - Police, SAS*, AG*	Soc	Chargé du rapport	
Favre Suzanne - Police*, Mobilité et Transport*	Rad		
Karlen Dominique - Culture*, Informatique, Finances – Subventions, Mobilité et Transport	Soc		
Prudente Marc - ODD*, R&RH*	Ind		
Rupprecht Knut - R&RH	Vert		
Saugy David - AG	Lib	Président	
Thuillard Chantal - ODD, R&RH, AG	Soc	Vice-présidente	
Udasse Christian - Police, SI, Culture, Finances – Subventions	UDC		
Wuichet Nelly - SAS, ODD	POP		

* Rapporteur